

L'école remplit-elle sa fonction d'intégration sociale ?

Parus fin 2019 et réalisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les résultats du dernier Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), avaient fortement insisté sur le caractère très inégalitaire du système éducatif français. Ce constat nous pousse alors à nous demander si l'école remplit encore sa fonction d'intégration sociale.

Institution républicaine de transmission d'un savoir et lieu d'une éducation, l'école cherche à promouvoir l'égalité des chances et à garantir le droit à une éducation pour tous. De ce fait, elle joue un rôle central dans l'intégration sociale. Processus ethnologique qui permet à une personne ou à un groupe de personnes de faire partie de la société grâce à l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social, cette dernière constitue par ailleurs un des enjeux centraux de l'État, notamment pour garantir son unicité. Elle passe, entre autres, par un système éducatif obligatoire à l'ensemble des citoyens. Dans un contexte de crise de l'institution scolaire, l'école est-elle encore en mesure d'assurer ses missions d'inclusion de l'ensemble des membres de l'État ?

Si le modèle républicain et sociologique de l'école en fait un des facteurs primordiaux d'inclusion des membres de la société, ce projet est dans les faits fortement remis en cause, pouvant laisser paraître l'école comme un lieu d'exclusion. Il s'agit alors d'envisager les modalités de renouvellement de cette fonction d'intégration, toujours au cœur des missions de l'école.

L'école constitue sociologiquement un des éléments-clefs de l'intégration sociale, tout en étant au cœur d'un modèle républicain ancien d'accès large au système éducatif, qui prend en compte les différences.

En sociologie de l'éducation, l'école apparaît traditionnellement comme l'un des principaux facteurs d'intégration sociale. Parce qu'elle permet à l'enfant de développer sa personnalité, de s'épanouir et de recevoir des influences en dehors de son cercle familial, elle participe à la socialisation et favorise ainsi l'intégration à la société et donc la cohésion sociale. Émile Durkheim développe ainsi le concept de socialisation méthodique : chaque génération intériorise les idéaux éducatifs, moraux et sociaux de chaque époque par la fréquentation scolaire des classiques et l'enseignement des maîtres. L'école constitue un modèle de formation de sujets autonomes et une instance de socialisation primaire dans la société. « L'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération ». E. Durkheim conçoit cette socialisation comme la transmission de valeurs et de normes communes à tous les individus de la même société, « à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent ». (*Éducation et sociologie*, 1922). De la même manière, le sociologue américain Talcott Parsons (1902-1979) met en avant l'idée que l'école opère une médiation entre les valeurs particulières et affectives de la famille et les valeurs collectives et instrumentales de la société.

De fait, l'école est au cœur d'un modèle républicain, en constante évolution, de démocratisation de l'accès à l'éducation, dans le but de toucher des classes d'âge entières. Dès le début de la Troisième République, l'instruction publique possède une fonction d'intégration sociale autour des valeurs laïques de la République. Pour Émile Durkheim, l'école publique, en lutte avec l'influence de l'Église et des familles, a en effet pour rôle de faire partager des notions comme la raison, l'égalité des chances, la liberté, le respect des autres et de l'autorité, la fraternité, la tolérance, etc. La transmission de ces valeurs passe par un enseignement commun à tous. Ce modèle est bien présent dans les lois Ferry (1881-1882) qui rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque, afin que tous les enfants puissent apprendre à lire, écrire et compter. Le recul de l'âge limite de l'école à 14 ans en 1936 puis à 16 ans en 1959 participe ensuite d'une démocratisation de l'enseignement secondaire. Depuis les années 1960, les grandes réformes scolaires ont ensuite comme objectif principal de démocratiser le système de formation en permettant à des jeunes de plus en plus nombreux de poursuivre plus longtemps des études. La loi Haby de 1975 vise à uniformiser l'enseignement secondaire par la création du collège unique et constitue l'aboutissement du processus d'unification et de démocratisation du collège. La démocratisation scolaire est bien un facteur d'intégration sociale et d'unité, d'autant plus qu'elle conduit à un élargissement réel du public scolaire. La proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification est passée de 27 % en 1973 à 8,5 % en 1993. La proportion de bacheliers dans une génération a elle aussi augmenté : 5% en 1950, 20% en 1970, 36 % en 1988. En 2018, les personnes âgées de 25 à 34 ans sont 69 % à avoir le baccalauréat alors qu'elles ne sont que 37 % parmi celles âgées de 55 à 64 ans. Parallèlement à cet accès de plus en plus large, l'école est aussi devenue le lieu de formation des futurs travailleurs. Pour remplir cet objectif, des enseignements spécialisés ont été créés au sein de l'école, qui favorise ainsi l'insertion professionnelle des jeunes. Des lycées techniques puis professionnels se sont par exemple développés. L'école a également accompagné le développement de l'industrie et la tertiarisation de l'économie avec la création de CAP de mécaniciens, de secrétaires, de diplômes d'ingénieurs, etc. En organisant des parcours diversifiés de formation menant à de très nombreuses professions, l'école favorise l'insertion des individus dans la division sociale du travail et constitue également à ce niveau un facteur important d'intégration.

Puisqu'elle est obligatoire, l'école doit également s'employer à faciliter la scolarisation des publics empêchés. La scolarisation des élèves en situation de handicap est l'un des enjeux de l'Éducation nationale. La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, dite loi handicap, a ainsi posé pour principe la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Elle s'est notamment traduite par une croissance importante du nombre d'enfants scolarisés, qui a augmenté de 33 % entre 2005 et 2010. Les efforts en ce sens se poursuivent, avec la concertation "Ensemble pour une École Inclusive" lancée auprès du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) en octobre 2018. Mise en place dès la rentrée 2019, elle se construit en lien avec plusieurs acteurs associés tels que des représentants des associations des personnes handicapées, des parents d'enfants handicapés, des organisations syndicales ou encore des collectivités territoriales et des parlementaires. Elle se décline en trois axes thématiques, qui participent de l'intégration sociale : une scolarisation de qualité des élèves en situation de handicap, un métier d'accompagnant attractif

avec des perspectives d'avenir et une mise en œuvre de l'expérimentation des Pôle Inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

L'école semble donc bien un des facteurs clefs de l'intégration sociale. En socialisant l'ensemble des membres de la société, elle participe à la cohésion sociale. L'État s'est de fait appuyé sur le système scolaire public depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours pour transmettre à tous les citoyens, quelles que soient leurs différences, un niveau d'instruction et des valeurs communes qui permettent de construire le tissu social et d'intégrer l'ensemble des individus.

Malgré tous ces efforts, l'efficacité de l'école comme instance d'intégration est aujourd'hui questionnée. Dans les faits, ce modèle est en crise : l'école échoue à remplir sa fonction et peut au contraire devenir un facteur d'exclusion.

Dans un contexte d'affaiblissement des régulations institutionnelles existe une crise de l'institution scolaire. Depuis les années 1970, on constate en effet une atténuation lente mais inexorable du caractère transcendant des valeurs qui constituent le socle de l'action pédagogique ou politique. L'éclatement du modèle traditionnel conduit à de nouvelles logiques comportementales. Dans *Le déclin de l'institution* paru en 2002, François Dubet montre que, pendant longtemps, le travail sur autrui procédait d'un « programme institutionnel », c'est-à-dire d'une action qui fait le lien entre des valeurs universelles et des individus particuliers, et permettait de normer des comportements tout en favorisant dans le même temps l'autonomie des individus. Or, ce dispositif décline aujourd'hui, comme c'est le cas de l'école mais aussi des activités de médiation, de soin, etc. Le déclin d'institutions comme l'école ou l'hôpital sanctionne pour lui de façon définitive le divorce entre l'acteur et le système. En 1997, dans *L'École ou la guerre civile*, le sociologue de l'éducation Philippe Meirieu démontre que le mythe de l'école républicaine est écorné. Il met de fait en avant une véritable violence de l'école de la III^e République qui combat les particularismes locaux et l'influence familiale. Selon lui, la massification l'école au XX^e siècle apparaît comme le fossoyeur de l'école de Ferry.

Cette crise de l'école est surtout apparente dans le renforce les inégalités qu'elle occasionne, au lieu de favoriser la cohésion. Dans *L'Hypocrisie scolaire* (2000), François Dubet et Marie Duru-Bella critiquent la réforme du collège menée par la loi Haby en 1975. En supprimant les filières pour un collège unique, elle n'a en fait aplani les différences de niveau que de manière formelle. L'école s'ouvre certes à tous mais dans le même temps elle sanctionne les succès et les échecs. Elle exclut donc en reléguant certains élèves vers des filières moins intégrantes. Ce constat de renforcement des inégalités est en fait partagé par l'État : un rapport du Conseil économique, social et environnement (CESE) intitulé « Les inégalités à l'école » décrit par exemple ce phénomène en 2011. La présence d'inégalités au sein du système scolaire français est constatée par les résultats successifs du classement PISA, notamment la dernière décennie. Dans celui établi en 2018, l'OCDE signale que les élèves français issus d'un milieu socio-économique favorisé ont obtenu des résultats supérieurs de 107 points à ceux des élèves défavorisés en compréhension de l'écrit. Il s'agit même de l'un des plus importants écarts liés au milieu socio-économique parmi les pays de l'OCDE. Bien plus, selon la sociologue et spécialiste des politiques éducatives Agnès von Zanten, l'école française pêche par un trop grand élitisme. Le système d'orientation des jeunes vers l'enseignement supérieur favoriserait même le

maintien des inégalités sociales. Dans un article publié en août 2018 dans le journal du CNRS « Comment l'orientation scolaire renforce les inégalités », elle montre que l'Éducation nationale privilégie un enseignement plus soucieux de fabriquer une élite que de faire acquérir à tous les élèves un socle commun de connaissances. De fait, le système éducatif français répond mal à la massification de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur.

De manière plus générale, on peut considérer que l'école échoue à intégrer dans la société et à la vie professionnelle. La part des jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ou avec seulement le brevet reste importante, environ 17 % soit environ 120 000 jeunes. Pour ces jeunes, l'insertion professionnelle est très souvent extrêmement difficile. Les personnes sans diplôme sont plus fréquemment que les autres touchées par le chômage et plus fréquemment titulaires de contrats de travail précaires, à durée limitée. L'existence de voies et de séries différentes et qui sont inégalement valorisées nuit au rôle intégrateur de l'école, car elle détermine des parcours scolaires différenciés. On peut par exemple penser à la filière S, la plus favorisée, qui permet davantage aux élèves faire des études supérieures amenant à des statuts socioprofessionnels très valorisés socialement. Agnès van Zanten explique qu'environ 20 % des jeunes quittent l'école sans diplôme ni qualification, 23 % des élèves des filières professionnelles échouent au CAP, 26 % au BEP, et autant d'étudiants ou presque abandonnent leurs études supérieures : « [c]e taux d'échec élevé charrie beaucoup de frustration, de fatalisme et de doutes sur leur valeur personnelle chez celles et ceux qui sont ainsi mis de côté et se sentent condamnés à rester dans les strates inférieures de la société. »

Institution dont le modèle est en crise, l'école échoue bien à être un vecteur d'intégration sociale : elle perpétue les inégalités au lieu de renforcer la cohésion, tant dans le système scolaire même que dans l'acquisition de diplômes et dans l'intégration professionnelle.

Face à cette crise du système éducatif, le renouvellement et l'évolution de la fonction d'intégration sociale de l'école passent par une adaptation de son modèle et sa complémentarité avec d'autres acteurs.

On dénombre de nombreuses tentatives d'adaptation de l'école à la crise. Tout d'abord, elle tente de s'adapter aux contrastes socio-économiques. En 1981 sont créées les zones d'éducation prioritaires (ZEP), dotées de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face à des difficultés d'ordre scolaire et social. On rompt ainsi avec l'égalitarisme traditionnel du système éducatif français. Ces ZEP existent toujours aujourd'hui sous le nom de REP (réseaux d'éducation prioritaires), bien que les lycées aient été évincés du dispositif. Même si leur efficacité est controversée, une étude menée par Thomas Piketty en 2004 constate un effet positif, du fait de la réduction des effectifs dans les classes, sur les inégalités scolaires. L'école s'adapte aux exigences d'efficacité : l'accent est mis sur l'orientation professionnelle des élèves. La réforme du baccalauréat prévoit par exemple un temps hebdomadaire consacré à ce sujet. Enfin, on constate une adaptation de l'Éducation nationale aux évolutions sociétales et aux nouveaux enjeux. La place du numérique est par exemple de plus en plus pris en compte à l'école, notamment par le biais du développement de l'éducation aux médias et à l'information. Au printemps 2018, le ministère de la Culture

a ainsi lancé un plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) à destination des jeunes.

L'école établit par ailleurs des partenariats avec d'autres institutions permettent de donner accès à la culture à tous, dans un contexte différent de la classe. En instaurant des tarifs réduits, en créant des dossiers pédagogiques et en permettant aux groupes scolaires d'assister à des pièces ou de visiter leurs espaces avec un conférencier, théâtres et musées tentent de pallier les inégalités familiales et sociales. Les bibliothèques jouent également un rôle important dans le développement de la lecture hors de la classe. Au-delà des visites et accueils de classe, de nombreuses activités y sont mises en place. On peut citer les activités portant sur la lecture et le livre (clubs de lecture, contes, ateliers, jeux...), autour des fonds patrimoniaux (histoire du livre et des collections, découverte de la numérisation), celles s'appuyant sur l'image, la vidéo et le son (initiation, découverte des fonds, du jeu vidéo et du numérique) ou encore celles touchant l'environnement (atelier de découverte, recherche documentaire, activités manuelles...). Le service pédagogique de la Bibliothèque nationale de France propose par exemple des ateliers variés à destination des classes. La bibliothèque de l'Arsenal axe sa programmation sur les métiers et l'histoire du livre. Dans ce cadre, des ateliers sont proposés au public scolaire. Un atelier « L'illustration : de l'enluminure au livre d'artiste » (Niveau CM1-CM2) leur donne à voir quelques techniques de gravure (matrices) et découvrir des outils et quelques pigments pour l'enluminure.

De la même manière, les associations ont un rôle important et complémentaire à jouer dans la réussite des élèves, notamment dans le cas du rejet des institutions. L'association Savoirs pour réussir lutte ainsi contre l'illettrisme auprès de jeunes Parisiens de 16 à 30 ans. Elle cherche à les réconcilier avec les savoirs fondamentaux, restaurer leur confiance en eux, à leur redonner le goût d'apprendre grâce à un accompagnement individualisé ou à travers des ateliers et à les encourager une entrée en formation ou une insertion professionnelle. Elle a par exemple permis à un groupe de créer en 2018 un livre numérique *Numook, La Quête du savoir*, avec la participation d'intervenants et d'institutions comme des bibliothèques.

Face au constat d'une crise de sa fonction d'inclusion, l'école s'adapte en créant de nouveaux dispositifs et projets et en développant des partenariats avec des institutions culturelles et des associations spécialisées en particulier dans le décrochage scolaire.

Alors que la sociologie de l'éducation montre que l'école constitue traditionnellement l'un des facteurs d'intégration dans la société, l'État républicain a de fait investi l'institution scolaire depuis la fin du XIXe siècle de cette mission par le biais de l'acquisition de valeurs communes, de constitution d'un socle commun de connaissances et d'une attention à la formation professionnelle, et ce pour tous les citoyens français, quelles que soient leurs différences. Cette volonté de cohésion sociale par le biais du système scolaire est toutefois mise à mal par une crise des institutions en général et de l'école en particulier, qui renforce de fait les inégalités socio-culturelles. Bien plus, elle échoue à intégrer tous les élèves dans la vie professionnelle et dans la société. L'école tente toutefois de pallier ces difficultés en

adaptant de manière variée son modèle originel et en s'associant à d'autres institutions et des associations qui s'avèrent complémentaires dans leurs fonctions intégratrices.

La crise sanitaire liée au covid-19 a entraîné une fermeture des écoles pendant plusieurs mois au printemps 2020 et en avril 2021 afin de lutter contre la propagation du virus. Bien que des dispositifs d'école à la maison aient été mis en place, force est de constater que les inégalités socio-culturelles entre les élèves ont été davantage renforcées. Même si l'action de l'école est imparfaite et soumise aux critiques, cette situation exceptionnelle montre bien que l'Éducation nationale remplit toujours sa fonction d'intégration sociale.